

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 24 avril (24/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

41-24 Avril 2014

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DE COOPERATION INTERREGIONALE (ACIR COMPOSTELLE)

Rapporteur : M. Le MAIRE.

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux,

Vu le courrier reçu en Mairie le 20 mars 2014 de l'Association de Coopération Interrégionale (ACIR) Les Chemins de Saint Jacques de Compostelle

Il convient de désigner un élu référent et un technicien référent pour représenter la Commune au sein de l'ACIR Les Chemins de Saint Jacques de Compostelle.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A 31 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES)

DESIGNE Mme Eliette DELMAS, élu référent pour représenter la Commune auprès l'ACIR Les Chemins de Saint Jacques de Compostelle.

DESIGNE Mme Chantal FRAISSE, technicien référent pour représenter la Commune auprès l'ACIR Les Chemins de Saint Jacques de Compostelle.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: - 6 MAI 2014
CASTELSARRASIN - 82

Pour copie conforme
Moissac le 29 avril 2014



Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :